

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 10 Avril 2025**

Date de
convocation :
04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme DI BARTOLO Claire
M. GIOAN Aimé
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés avec procuration :

- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Monsieur MERCIER Thierry.
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel.
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.

Absente excusée :

- Madame GIGNOUX Laure
- Madame HAM Emmanuelle

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2024 du budget principal,

Madame GIAUFFRET Caroline précise que la balance générale laisse apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
2 059 871,02 euros	2 489 827,66 euros
Résultat de la section : 429 956,64 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 1 881 368,24 euros	

En section d'investissement

Dépenses	Recettes
2 663 098,62 euros	2 797 390,28 euros
Résultat de la section 134 291,66 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 83 101,28 euros	

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 1 881 368,24 €.

Pour déterminer l'affectation au 1068 concernant le besoin de financement sur l'exercice, il convient de déduire le montant des restes à réaliser qui s'élève à 430 873,90 € à l'excédent du résultat de clôture de la section d'investissement. Cela nous permet d'affecter le montant de 347 772,62 au compte 1068. Le report en fonctionnement à l'article 002 quant à lui est donc de 1 533 595,62 €.

Tel est l'objet de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- D'adopter ces affectations de résultats.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 14 avril 2025



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE